

TRAIT D'UNION

ENTRE LES HABITANTS

Numéro juillet 2021



Édito

Mot du maire p.2

Dossier

Parapentes p.4

**L'équipe de la mairie
à votre service**

Que font nos agents techniques ? p.9

Du mouvement dans notre personnel p.9

Vie Municipale

Nouvel adressage p.10

PLUi HD p.11

Budget 2021 p.12

Taux de Foncier bâti p.12

Divagation des chiens errants p.13

Richesse du site web p.13

Les travaux de la Chapelle Saint Michel p.14

Vie pratique

Nuisances sonores p.15

Fibre optique p.15

Horaires et tarifs de la piscine été 2021 p.16

Nouveauté : ligne de bus estivale Synchro Montagne p.16

CPTS p.17

Affaires sociales p.17

Environnement

Le sentier des orchidées p.18

Fleurissement p.19

Village étoilé p.19

Programme de conteneurisation p.20

Actualités

L'été avec Aillons-Margériaz Evénements p.21

Vente au profit de l'APE p.22

SEM des Bauges : bilan hivernal 2020-2021 p.23

Nouvelle rubrique web "La Parole est à vous" p.24

ChÈres Aillonnaises et chers Aillonnais

Au moment de l'écriture de ces lignes, les mesures sanitaires vont s'assouplir progressivement actant la réouverture complète de certains commerces, des lieux de loisirs et la reprise de nombreuses activités. Ainsi, la vie va pouvoir reprendre son cours et la commune retrouver son dynamisme, si toutefois l'augmentation des vaccinés permet d'enrayer une redoutée quatrième vague.

Le contexte précédent a montré combien le lien social représente une pierre angulaire de notre mandat municipal et de nos projets.

En ce sens, nous souhaitons favoriser toutes les initiatives pertinentes concernant ce domaine.

C'est pourquoi, je vous invite à découvrir l'article page 21 sur la nouvelle rubrique du site internet « La parole est à vous » afin de pouvoir échanger avec vous. Connaître vos besoins est essentiel pour les adapter à nos futures décisions. Nous souhaitons vous donner la parole dans une démarche participative et je sais pouvoir compter sur votre concours.

Après le succès de la Forêt Suspendue des Géants, nous étudions avec SMSB* l'installation d'un stade de glisse toutes saisons.

La rénovation de la piscine et de la thermique du complexe des Nivéoles est en route. Nous attendons les projets architecturaux de 3 cabinets d'architecte pour septembre.

Faire de notre station un site reconnu et apprécié pour le parapente de distance est également un objectif que vous pouvez découvrir dans ce livret.

Vous trouverez également dans ce nouveau Trait d'Union les actualités de la commune. N'hésitez pas à nous questionner si vous souhaitez plus de renseignements.

Aillon Margériaz Evénements a préparé un programme d'animation très dense pour cet été et nous espérons que chaque manifestation pourra se dérouler le plus librement possible en cette période de sortie de crise. Nous espérons vous y retrouver nombreux et nous vous souhaitons un très bel été.

Le Maire,



Serge Tichkiewitch.

DOSSIER PARAPENTES



Vous savez tous combien il nous importe de garder notre télésiège du Mont Pelat !

Si rien ne change, il est vrai que payer 400 k€ de grande révision tous les 5 ans pour une utilisation hivernale de 2 mois les années à neige et partiellement de 2 mois l'été peut sembler déraisonnable ! C'est la raison pour laquelle le conseil municipal souhaite redynamiser ce site en lui donnant de nouvelles utilisations.

Trois projets innovants sont en cours de création :

- l'installation d'une nouvelle table d'orientation en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Bauges, dans la continuité des tables installées récemment (la dernière au Sire)
- l'installation d'un dôme astronomique permettant d'observer le soleil en toute sécurité en collaboration avec SciensExplo, la société qui anime notre station pour les activités d'astronomie depuis quelques années (une seule installation existe actuellement au Pic du Midi de Bigorre);
- le développement d'une activité de parapente de distance. C'est cette activité que nous souhaitons vous présenter dans ce Trait d'Union.

Ces activités devraient permettre une plus grande fréquentation du télésiège du Mont Pelat sur une période élargie et de plus, proposer des emplois à l'année et non saisonniers !

De nombreux parapentistes Aillonnais exercent déjà leur talent en vol rando à partir du Mont Pelat et se sont regroupés pour créer le club de parapente « Les Volants Bauges », créé en octobre 2020 et ayant obtenu son affiliation à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) en Janvier 2021. Le club va réunir entre 25 et 30 membres à la fin de cette année 2021.

Le massif des Bauges est un territoire préservé classé Géopark par l'Unesco. Le PNR des Bauges veille à sa pérennité tout en accompagnant l'évolution des pratiques en pleine nature. La pratique d'une discipline telle que le parapente s'inscrit parfaitement dans le respect de cette nature, de sa faune et de sa flore. L'intérêt grandissant des pilotes pour les usages à faible impact environnemental, comme le "marche et vol" ou le "rando vol" par exemple, font des Bauges une destination à grand potentiel.

Le vol sur site ne doit cependant pas être délaissé, car il est un élément essentiel au développement de la pratique. Notre site au cœur des Bauges, est situé au milieu de grands sites internationaux comme Annecy ou Saint Hilaire. Beaucoup de pilotes ou d'instructeurs cherchent des alternatives en cas de sur-fréquentation ou de mauvaises conditions sur place. Nous serons une alternative prisée, notamment par les écoles Anneciennes (site Margériaz) et les pratiquants cross (site Le Mont Pelat).

L'un des objectifs du club est la création d'un site de vol (décollage Margériaz et atterrissage Aillon le Jeune) accessible au plus grand nombre et la prise en gestion d'un site officiel existant (Le Mont Pelat) dans le but de l'améliorer et de le pérenniser.



Ceci se fait en étroite collaboration avec Grand Chambéry qui a lancé un projet de territoire le « Schéma de Développement Parapente ». Ce schéma souhaite promouvoir 3 types d'expériences :

1

Le territoire du vol rando sur lequel on trouve au quotidien des conditions et des sites pour voler au coeur de paysages exceptionnels



2

Un territoire qui a la capacité d'accueillir des clubs/groupes lors de leur séjour grâce à son offre diversifiée de services



3

Un territoire qui offre des sites d'initiation pour les parapentistes aguerris mais aussi les pratiquants de demain



Aillon le Jeune peut donner sens à ces 3 types d'expériences, étant déjà un site de décollage au Mont Pelat pour le vol rando (on décolle du Mont Pelat pour se rendre vers d'autres sites tels que le Sire, le Semnoz, la Galoppaz, le Colombier), ayant une capacité d'accueil de clubs ou de groupes avec ses gîtes, ses centres et maisons familiales. Il ne reste plus qu'à créer un site école permettant l'apprentissage de la discipline de manière sécurisée.

Un nouveau site : le décollage des fées

Situé sur le Mont Margériaz en orientation Est, Sud-Est, à deux pas de la grotte aux fées, ce site présentera un profil accessible à tout niveau de pratique. Il offre un visuel sur l'atterrissage qui est à une finesse de 2,4 (distance de 1100m et dénivelé de 450m).

La commune est propriétaire du terrain et l'exploitant est l'ONF. Tous deux ont donné leur accord avec le projet et ont signé une convention avec la Fédération Française de Vol Libre via Les Volants Bauges. L'absence de contraintes écologiques aux alentours (zone de nidification, faune et flore sensible, ...) a été vérifiée avec le PNR des Bauges. L'accès piéton depuis le village sera encouragé (moins d'une heure). Pour l'accès route, le parking sera celui menant à la place à Baban, le site se trouvant à 10 minutes de ce parking. Un effort de pédagogie sera fait pour empêcher le stationnement sur la piste forestière.

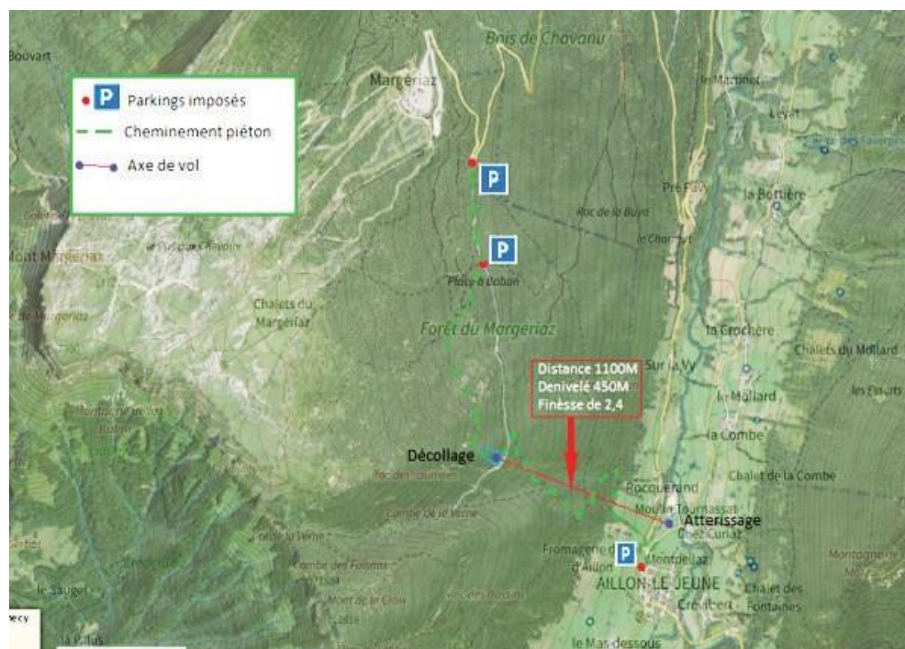
Les travaux envisagés sont de faibles ampleurs.

→ Délimitation et déboisement de la zone. En accord avec l'ONF les bois utiles seront laissés en bordure de piste. Le taillis sera broyé pour végétaliser le terrain. Les dimensions prévues prennent pour modèle le décollage du site du Sappenay, soit 15m de large en partie haute, s'élargissant à 25 m en partie basse, sur une longueur de 100m.

→ Installation d'un tapis en coco en bas de décollage pour favoriser et renforcer la végétalisation du terrain. Actuellement c'est un sous-bois sur du lapia calcaire, caractérisé par une faible couche d'humus et la présence de trous à combler.

→ Création d'une zone « public » avec des bancs et une poubelle pour canaliser les déambulations et encourager les bonnes pratiques.

→ Installation d'une manche à air et de flammes pour matérialiser l'aérogologie aux abords du site.



Une manche de la coupe du monde de parapente de distance organisé par le club « Cœur de Savoie » devait décoller du Mont Pelat en mai et est reportée en mai prochain pour cause COVID.

Dès cet été, le télésiège du Mont Pelat sera ouvert les mercredi, samedi et dimanche. Gageons qu'il accueille beaucoup de parapentistes et que vous aurez à cœur de monter vous aussi pour les voir décoller de la piste des Massines. Tous ensemble, redonnons une seconde vie à notre télésiège !

LA COMPétition "trotte et vole" des 10 et 11 juillet

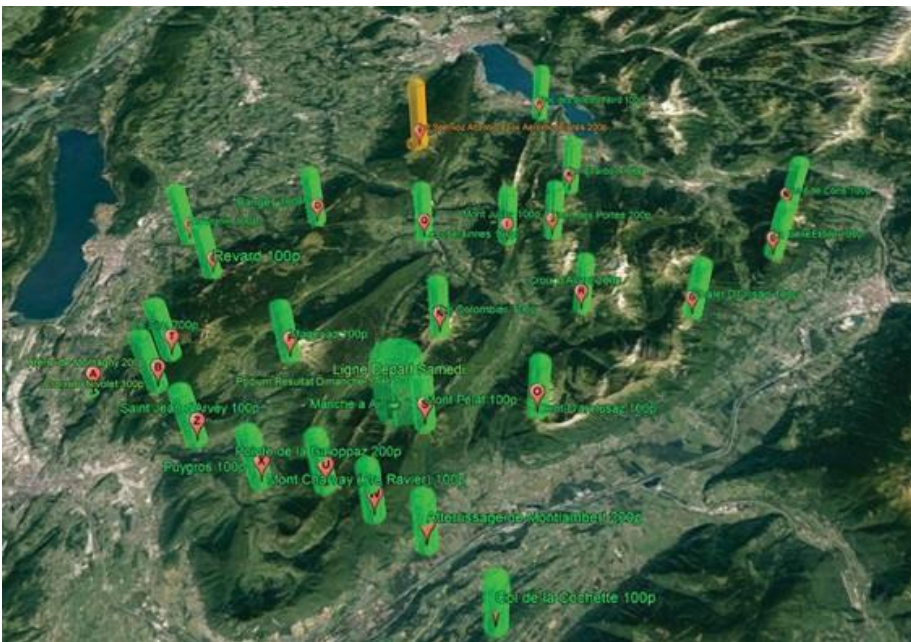
La compétition « Trotte et Vole » des 10 et 11 juillet organisée à Aillon le Jeune par le club des « Z'éléphants volants » (Saint François de Salles), a montré l'intérêt du décollage du Mont Pelat pour la cinquantaine de parapentistes rando présents, dont la base était notre camping.

Cette compétition est un très bon exemple de ce qu'est le vol rando.

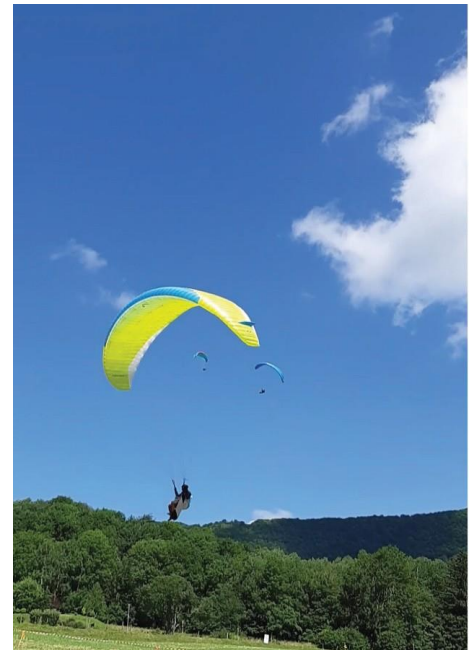
L'objectif pour les compétiteurs (solo ou biplace) est de se faire plaisir en liant le concept de vol de distance et de marche tout en marquant un maximum de points. Pour marquer des points il faut rallier un maximum de balises – certaines en vol et d'autres à pied -, dans un ordre que les compétiteurs doivent choisir eux-mêmes.

45 compétiteurs se sont retrouvés au centre d'accueil le samedi à 10h pour s'élancer vers nos sommets, certains partant vers le Mont Pelat, d'autres la Galoppaz, le Margériaz ou le Colombier. Du sommet, le but est de voler le plus possible pour survoler les 26 balises. Un atterrissage est bien sûr tout de suite suivi par une marche pour atteindre un autre point de décollage. Après une nuit de repos bien méritée (et bien humide !) ils sont repartis dès 7h du matin le dimanche pour finir le parcours vers 17h.

Notons que le premier a réussi sur les deux jours à survoler toutes les balises ! Et nous n'avons perdu personne !



Le massif des Bauges et ses 26 balises



L'EQUIPE DE LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

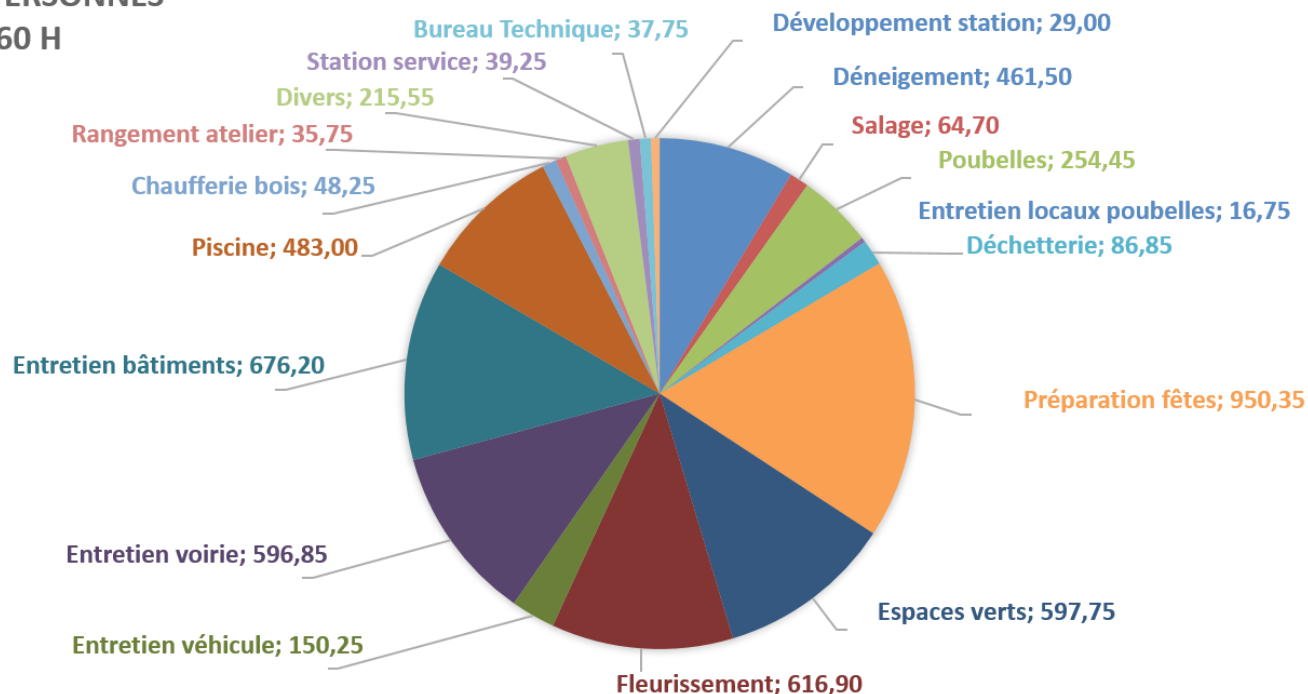
Que font nos agents techniques ?

Vous voyez régulièrement nos agents s'affairer dans la commune, mais savez-vous la répartition de leurs tâches tout au long de l'année ?

Ci-après la répartition moyenne de nos trois employés à temps plein et de l'agent supplémentaire de l'été (non compris l'accueil de la piscine).

4 PERSONNES

5360 H



Des mouvements dans notre personnel :

Deux agents communaux vont nous quitter :

- Marie France RAFFIN, en gestion administrative nous quitte en fin d'année
- Jacky RICHARD, au service technique, prend sa retraite bien méritée début décembre.

Des recrutements internes et des redistributions de postes vont accompagner ces départs :

- Christophe PEDE remplacera Jacky et nous rejoint au 1er août
- Christophe MAREC prendra une partie des fonctions de Marie France, le reste étant repris par Bernadette TOURNEMEULE et Laetitia ACHARD
- Maureen MARTELLI assumera la partie technique délaissée par Christophe

Pour ce mois de juillet, Malvina VANAA, ancienne employée de la commune, complétera notre équipe technique.

L'accueil de la piscine sera assuré cet été par Angélique GINOLLIN et Grégory TREPIER.

Nous vous informons également que M.Georges Ginollin a souhaité quitter le conseil municipal.

Vie municipale

nouvel adressage

L'adressage d'une commune, affectant à chaque bâtiment un nom de voie et un numéro, est devenu obligatoire et nécessaire pour faciliter l'accès rapide des services d'urgence, des pompiers et de faciliter la distribution postale. Cet adressage est également indispensable à l'installation de la fibre optique.

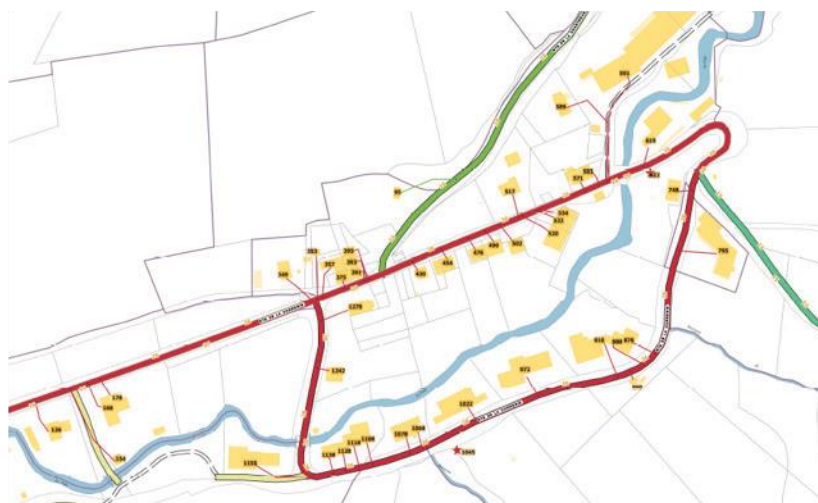
L'affectation des 41 noms de voies et des numéros pour Aillon le Jeune est maintenant réalisée et il nous reste la pose des plaques et des numéros, celle-ci devant être réalisée à l'automne 2021 par les employés communaux.

Vous trouverez dès maintenant sur le site web de notre commune des cartes par secteur indiquant le nom des voies et pour chaque bâtiment son numéro.

(https://aillonlejeune.fr/?page_id=3780)

La numérotation respecte le système métrique, à savoir qu'il indique la distance en mètres depuis le début de la voie, la parité dépendant des cotés de cette voie.

N ^{OS} Rues	Noms Rues MAJUSCULES	Noms Rues Minuscules
1	ROUTE DU PRE	Route du Pré
2	ROUTE DES AILLONS	Route des Aillons
3	ROUTE DE CHEZ CURIAZ	Route de Chez Curiaz
4



PLUi HD : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements

Vous voulez faire construire, refaire votre toiture ou votre crépis, modifier l'aspect extérieur de votre habitation ou poser une clôture, vous devez faire une demande en mairie de permis de construire ou de déclaration de travaux selon les cas. Mais quelles sont les contraintes d'urbanisme applicables dans votre cas ? La réponse se trouve dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) spécifique à notre massif des Bauges.

Le PLUi HD s'attache tout particulièrement à détailler la programmation et les actions à déployer en termes d'Habitat et de Déplacements. Il remplace le programme local de l'habitat et le plan de déplacements urbain, pour une meilleure coordination des politiques publiques d'aménagement.

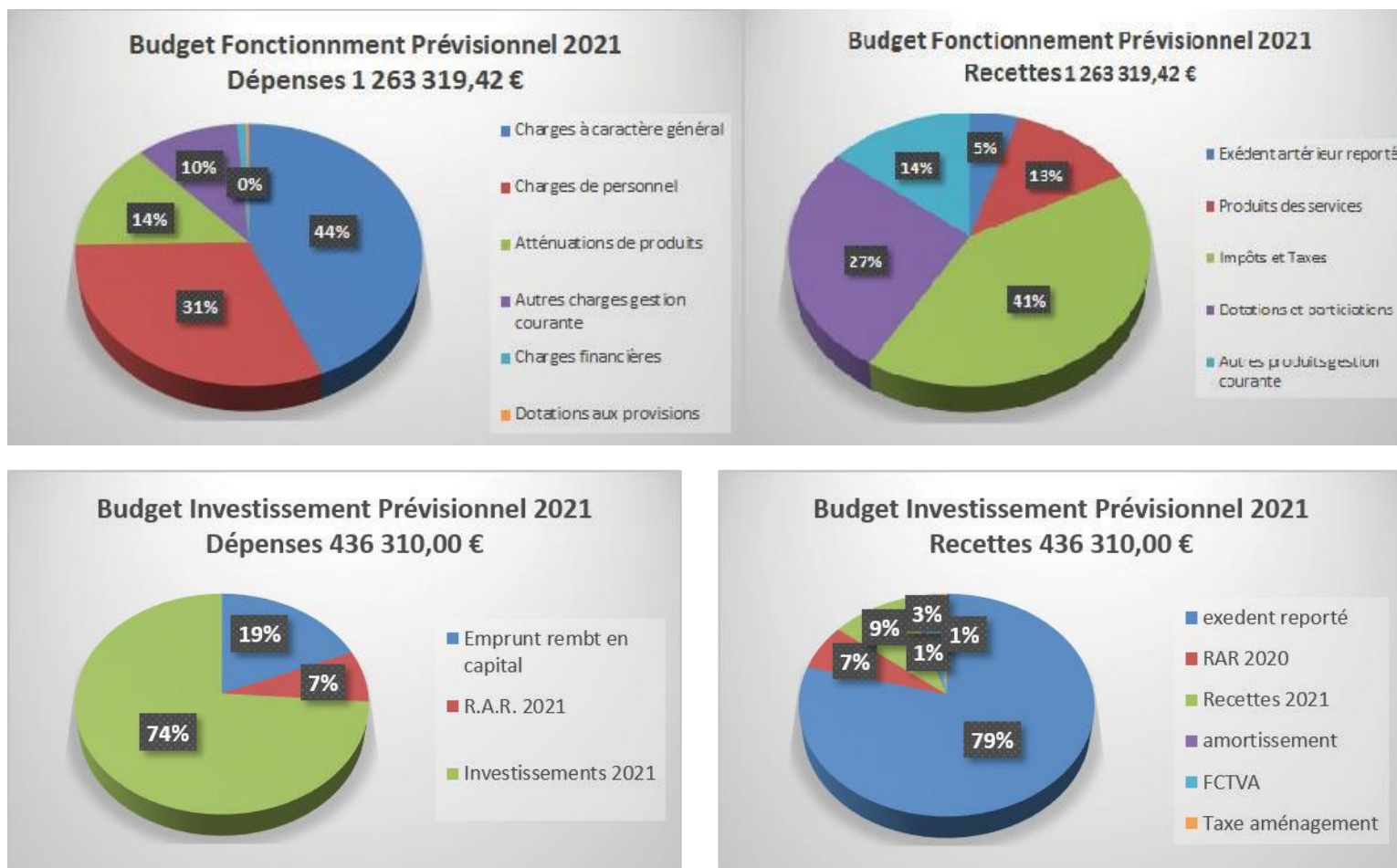
Avant tout travaux, prenez donc le temps de parcourir notre PLUi HD disponible sur la page d'accueil du site web à l'adresse <https://aillonlejeune.fr/>

Un outil d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme est également disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>



Budget 2021

Voté le 23 mars 2021, le budget de fonctionnement prévisionnel est de 1 263 319,42 €, celui d'investissement de 436 310,00 €. Ces budgets sont établis à partir des recettes assurées, ne prenant pas en compte des subventions potentielles demandées.



Taux de Foncier bâti

Lors de la séance du 23 mars consacrée au budget, le conseil municipal a dû voter à la demande expresse de la préfecture une augmentation du taux de foncier bâti passant d'un taux de 15,25% à un taux de 26,28%...

... et a découvert après coup que cette hausse imposée était liée à la suppression du même taux de cette taxe au niveau départemental.

Un changement qui ne devrait pas avoir de conséquences sur notre taxe foncière car l'assiette fiscale de la commune et du département est identique !

Divagation des chiens errants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212-2,
VU le Code rural et de la Pêche maritime, notamment son article L211-22,
VU le Code Civil et son article 1385,
Le Maire a pris l'arrêté suivant en date du 2 mars 2021 pour éviter la divagation des chiens sur la commune :

ARTICLE 1er : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et espaces publics, à l'intérieur de la commune,

ARTICLE 2 : Tout propriétaire de chien trouvé errant sera immédiatement informé, l'infraction sera relevée en vue de poursuites,

ARTICLE 3 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur Le Préfet de la Savoie,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Châtelard,

ARTICLE 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Châtelard est chargé de l'exécution du présent arrêté

RICHESSSE DU SITE WEB

Connaissez vous le site Web de notre commune : <https://aillonlejeune.fr/> ?
Découvrez son contenu permettant de répondre aux multiples questions que vous vous posez ou de vous informer rapidement sur des événements spécifiques.



Les rubriques :

Découvrir : histoire et lieux remarquables de la commune

Vie Municipale : élus, services, projets, budget communal, vie du conseil municipal et l'état civil

Vie Locale : entreprises, commerces et associations, animations, hébergements

Vie Pratique : adresse, numéro de téléphone, démarche administrative, informations sur les affaires scolaires, la bibliothèque

Environnement : règlement sur les bruits et nuisances, réserver un broyeur ou connaître la déchèterie du cœur des Bauges ou le compostage ?

Communication : journal local « le trait d'union », la revue de presse, nouvelle rubrique « La parole est à vous »

Alertes : En direct les alertes ou arrêtés préfectoraux et départementaux

Photos : vos clichés

les travaux de la chapelle saint michel dite de la corriere

Sans doute peu d'entre vous ont eu la chance de rentrer dans la chapelle Saint Michel dite de la Corriere dont vous pouvez découvrir l'histoire sur le site web de la commune [https://aillonlejeune.fr/Découvrir/Lieux remarquables](https://aillonlejeune.fr/Découvrir/Lieux_remarquables). Cette chapelle est actuellement fermée au public car une partie de la voute est en instabilité.

Cette chapelle est propriété de la commune suite à un don effectué par les habitants de la Vallée de la Combe d'Aillon par un acte notarié en date du 9 juin 1995.

En 2020, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Religieux d'Aillon le Jeune (ASPARAJ) a été créée afin de lancer des travaux de rénovation de cette chapelle et de l'église Notre Dame du centre bourg.

En août 2020, une estimation des travaux urgents permettant une ouverture de la chapelle proposait d'effectuer les travaux suivants :

Chapelle :

1. Sécurisation de la voute (nef et chœur)
2. Reprise des parements verticaux (nef et chœur)
3. Désolidarisation périphérique du dallage
4. Restauration de l'enduit du muret extérieur aux deux faces

Eglise :

1. Sécurisation de l'arc triomphal

Le Conseil Municipal a décidé en sa séance du 8 septembre 2020 de demander des subventions dans le cadre des Fonds du Patrimoine Bâti 2020 de la Région Auvergne Rhône Alpes et du plan de relance pour cette restauration en association avec l'ASPARAJ.

Deux subventions, de 4 270 € obtenue au titre des Fonds du Patrimoine Bâti 2020 et de 20 000 € au titre du plan de relance obtenue en juin 2021, nous ont permis de confirmer notre demande de travaux pour les points 1, 2 et 3 de la chapelle et du point 1 de l'église. Ces travaux devraient être effectués en octobre de cette année.

Un nouvel appel à subvention ouvert par la région Auvergne Rhône Alpes pour 2022 dans le cadre de la rénovation du patrimoine culturel fera l'objet d'une demande de subvention complémentaire pour permettre de sécuriser une ouverture de la chapelle. Nous espérons à terme, pouvoir remettre dans cette chapelle l'ensemble des objets religieux stockés actuellement à la Chartreuse d'Aillon.

Notons que cet été, l'église d'Aillon le Jeune sera ouverte quotidiennement grâce à l'action bénévole d'un membre de l'ASPARAJ.



Vie pratique

Nuisances Sonores

Les règles de bon voisinage ne permettent pas de faire n'importe quoi n'importe quand. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne le bruit et ceci est réglementé au niveau de la Savoie par un arrêté préfectoral.

Son article 9 stipule:

"Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur activité, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent."

A cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

fbre optiQUE

Avec du retard, la société installatrice Covage ayant été racheté par SFR, la fibre doit arriver dans notre commune pour la fin de l'année. Deux points principaux de distribution seront installés à coté du cimetière et à l'entrée de l'ancienne école « La Capucine ». La fibre sera ensuite déployée pour atteindre un boitier chez chaque habitant.

L'obtention des accords des copropriétaires ou syndic privés pour le passage dans les parties communes est conditionnée à une délibération des assemblées générales qui se réunissent habituellement à un rythme annuel. Savoie connectée et ses sous-traitants relayent les demandes auprès des syndic de copropriétés. Certains syndic peuvent revenir vers nous pour demander sous quelle forme l'AG doit formaliser son accord. La loi Elan simplifie également cet aspect en précisant que dorénavant, lors de l'AG de début d'année, mandat peut être donné au Syndic pour signer la convention de déploiement de la fibre optique dans les parties communes dès qu'un opérateur d'immeuble se présente (en l'occurrence, Savoie Connectée) et sans devoir repasser par une AG.

D'autre part, il est important de souligner que le déploiement dans les collectifs et sur le domaine public est gratuit pour les syndic, copropriétés et propriétaires.

Chaque habitant pourra bénéficier de la fibre en demandant à son opérateur d'être raccordé. Les conditions matérielles et financières de ce raccordement dépendent de chaque opérateur.

Horaires et tarifs de la piscine été 2021

Ouverte pour les scolaires depuis le 21 juin, notre piscine accueille le grand public du samedi 3 juillet au dimanche 29 août, tous les jours excepté le mardi. Le fonctionnement de la piscine redevient presque normal, avec toutefois toujours le respect des gestes barrières. Les horaires restent inchangés, de 11h à 19h (sortie des bassins à 18h30).

Les tarifs :

- Adulte : 4 €
- Enfants de moins de 16 ans : 2,50 €
- 10 Entrées Adultes : 32 €
- 10 Entrées Enfants de moins de 16 ans : 20 €
- Saison Adulte : 55 €
- Saison Enfants de moins de 16 ans : 35 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
- Tarif groupe encadré et avec réservation sur le site :

<https://www.lesaillons.com/piscine-des-aillons-margeriaz-municipale-decouverte.html>

Rappel : la piscine reste gratuite pour les enfants scolarisés à l'Ecole des Aillons.

nouveauté : ligne de bus synchro montagne estivale

Cet été jusqu'au 29 août, une ligne de bus au départ de la gare routière de Chambéry est mise en place tous les jours jusqu'à Aillons-Margériaz 1000.

3 allers-retours par jour sont prévus avec un arrêt au village et un arrêt au rond-point de la station au tarif de 8 €. Le transport de vélo enregistré à l'avance est possible et gratuit.

Profitez de ce Synchro Montagne pour vous rendre à Chambéry ou pour faire venir vos amis !

CHAMBÉRY <-> AILLONS-MARGÉRIAZ

CHAMBÉRY (Gare routière)	9:00	11:30	15:15
LA RAVOIRE (Parc Relais La Trousse)*	9:10	11:40	15:25
ST-ALBAN-LEYSSE (Plaine des Sports)	9:12	11:42	15:27
ST-JEAN-D'ARVEY (Chef-Lieu)	9:25	11:55	15:40
THOIRY (Chef-Lieu)	9:31	12:01	15:46
AILLON-LE-JEUNE CHEF LIEU	9:50	12:20	16:05
AILLONS-MARGÉRIAZ 1000	9:55	12:25	16:10



AILLONS-MARGÉRIAZ 1000	10:10	14:00	18:00
AILLON-LE-JEUNE CHEF LIEU	10:15	14:05	18:05
THOIRY (Chef-Lieu)	10:33	14:23	18:23
ST-JEAN-D'ARVEY (Chef-Lieu)	10:40	14:30	18:30
ST-ALBAN-LEYSSE (Plaine des Sports)	10:52	14:42	18:42
LA RAVOIRE (Parc Relais La Trousse)*	10:55	14:45	18:45
CHAMBÉRY (Gare routière)	11:10	15:00	19:00

* Arrêt de la ligne 12

TARIFS



Aller simple	45€
Aller-retour	8€
Carnet 6 voyages	20€

Titres disponibles à l'agence multimodale Synchro/ SNCF, à bord des véhicules, à la gare routière et aux distributeurs automatiques de titres.

CPTS : Communauté Pluri-professionnelle Territoriale de Santé

Le CPTS du cœur des Bauges est une Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901.

Cette association a pour objet de répondre de façon stratégique et globale au besoin de santé de la population, de diversifier et coordonner l'offre de soin du territoire, de proposer des actions d'éducation thérapeutique, de prévention et de promotion de la santé auprès de la population

Ses adhérents sont les professionnels de santé, médecins, infirmières, pharmaciens et plus largement, l'ensemble des acteurs, personnes physiques ou morales œuvrant dans le secteur sanitaire, médico-social et social et souhaitant participer à la CPTS.

L'association des Maires et Elus des Bauges est représentée dans cette association afin d'apporter une réponse matérielle collective aux besoins liés à la santé, à la petite enfance ou aux personnes âgées.

La CPTS et l'association des Maires et Elus des Bauges ont conjointement œuvré ces derniers temps pour la mise en place du centre de vaccination de La Motte en Bauges.

aFFAIRES SOCIALES

Que vous soyez en difficultés financières, parent d'un jeune enfant, adulte en situation de handicap, personne âgée ou encore aidant, le Département de la Savoie a la volonté d'accompagner tous les parcours de vie au plus près de leurs besoins.

Centre Social Bauges Albanais - Antenne Le Châtelard
731 avenue Denis Therme - 73630 LA CHATELARD - 04 85 05 25 65

Accueil physique :

Mercredi : 8 h 30 à 12 h – 14 h à 17 h / 1er et 3ème Mardi : 8 h 30 à 12 h – 14 h à 17 h

Accueil téléphonique : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h – 14 h à 17 h

Permanences et visites à domicile sur rendez-vous

Secrétaire assistante : Andrée RAGNI

Assistante sociale : Julie HEDOUIN

Référente Personnes âgées/Personnes Handicapées : Anaïs CORDIER

Médecin de PMI (Protection Maternelle Infantile) : Marie-Claire DURAND

Consultations sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 h 30 un mercredi par mois pour les 0-6 ans
Infirmière puéricultrice de PMI (Agrément Assistante Maternelle – Assistante Familiale) :

Emilie WAREMBOURG

Infirmière puéricultrice de PMI : Laetitia BESNARD

Sage-femme de PMI : Mélanie SCOTTO

environnement

le sentier des orchidées

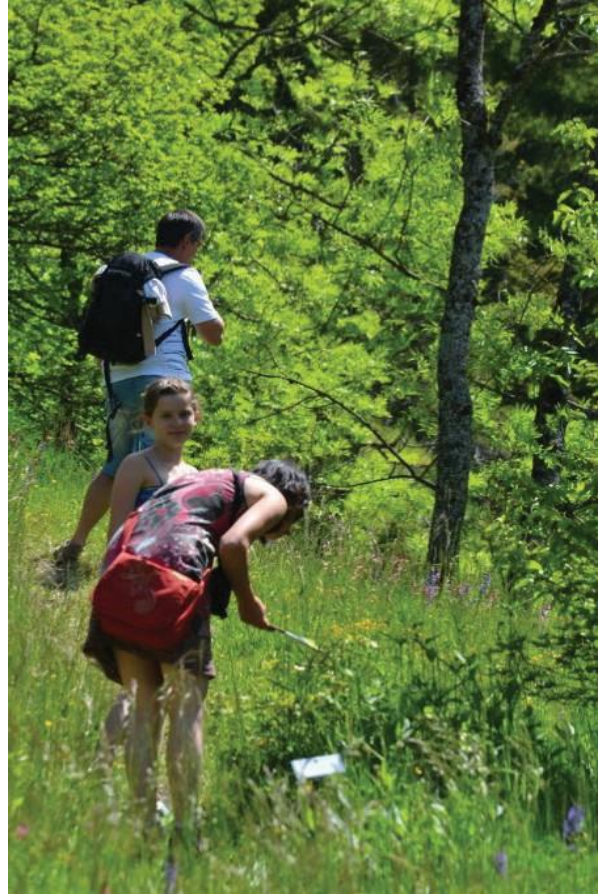
Le sentier des orchidées est tenue de main de maître depuis de nombreuses années par Roger Ginollin. Avec Céline Euvrard, ils ont parcourus au mois de Mai le sentier pour rebaliser les fleurs.

Sous l'impulsion de la donation de Mr Bourdarias et sa famille, le conseil municipal a pris pour objectif de redonner ses lettres de noblesses au sentier des orchidées.

Nous avons également pris contact avec le Parc pour nous aider dans différentes démarches :

- la mise en ligne sur le site "randos thématiques" situées sur le territoire du Parc
- signalétique du sentier
- réalisation d'excursions scolaires (écoles et centre de vacances)
- accompagnement guidé par des accompagnateurs en montagne

Le sentier étant dans la zone Natura 2000 des subventions peuvent permettre de transformer ce sentier en sentier pédagogique.



Mercredi 16 juin matin, 13 élèves de 4ème de la Maison Familiale Rurale Les Dronières sont venus sur le sentier des orchidées dans le cadre de leur Enseignements Pratiques Interdisciplinaires « Aménagement et valorisation de l'espace ».

Deux missions leur sont confiées :

- rédiger la fiche de présentation du sentier pour « rando Bauges » (texte et photo)

- donner des idées pour une future médiation

Merci à l'équipe d'enseignants de la MFR ainsi qu'à Julie Higel pour avoir organisé cette première visite scolaire du sentier des orchidées.

Fleurissement

Conserver notre deuxième étoile, aller chercher la troisième !!!
Suite aux conseils des villes et villages fleuris nous avons pris l'option de modifier certains fleurissements

Comme vous avez pu le constater des essais de fleurissement sont en cours sur différents endroits du village :

- ☀ Près aux frères
- ☀ Arrivée sur Aillon 1000
- ☀ La chapelle
- ☀ La station service

Ces tests ont pour objectifs de gagner du temps sur l'entretien et l'arrosage des fleurs et de pouvoir donner à terme une identité florale au village.



village étoilé



Nous avons inscrit notre commune au concours des villes et villages étoilés.

Avec les efforts entrepris depuis Mai 2016, nous avons obtenu la labellisation de notre commune avec une étoile.

Nous rappelons que la pollution lumineuse peut avoir des effets néfastes sur la santé, le sommeil, la biodiversité

De plus nous avons tout à gagner en suivant les prescriptions de l'association pour également réaliser des économies au sein de la commune.

Le conseil municipal a décidé de travailler sur ce sujet afin de se mettre en conformité (remplacement partiel de l'éclairage public, remplacement d'ampoules non conforme, etc.).

Accentuons le mieux vivre à Aillon Le Jeune.

Programme de conteneurisation

Grand Chambéry nous a fait parvenir l'information suivante concernant la collecte des déchets et la conteneurisation du territoire des Bauges :

"La conteneurisation est un mode de dépôt et de collecte des déchets moderne. Il est mis en œuvre au niveau international et national en raison de ses atouts pour l'usager comme pour l'exploitant.

Grand Chambéry déploie ce système depuis 2006. Ce sont ainsi près de 1200 conteneurs qui sont déjà en place sur le territoire. Le territoire des Bauges est en cours d'équipement. Toutes les communes seront dotées d'ici la fin de l'année 2021.

La mise en place des conteneurs semi-enterrés présente les avantages suivants :

- Moderniser les systèmes de collecte pour répondre à l'accroissement démographique, tout en maîtrisant les coûts de la collecte.
- Faciliter le tri des déchets : le volume de stockage est plus important sur une surface réduite, il est donc possible de proposer des conteneurs adaptés pour les 3 flux (ordures ménagères, tri, verre). De plus, il est possible de déposer ses déchets en permanence
- Améliorer le cadre de vie des habitants : ce type de conteneur présente une meilleure intégration esthétique que les bacs roulants.
- Améliorer la salubrité publique : Suppression des bacs roulants et des sacs au sol pour un stockage des déchets en dessous du niveau de la voirie, ralentissant leur fermentation et évitant ainsi l'éventration des sacs, notamment par les animaux.
- Gagner en sécurité en répondant à la problématique incendie en développant un système de conteneur ininflammable. L'incivisme et les dégradations sont aussi limités.
- Améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène des agents de la collecte."

Marie BÉNÉVISE, Vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés

PROGRAMME DE
CONTENEURISATION



TERRITOIRE DES BAUGES
2020 - 2021



Planning prévisionnel pour notre commune à l'automne 2021.

ACTUALITÉS

la saison estivale avec aillons-margériaz événements

Aillons Margériaz Evènements prépare activement la saison estivale qui sera marquée par plusieurs nouveautés et de nombreux évènements.

Tout ce programme reste soumis à l'évolution de la situation sanitaire et à la mise en place des protocoles encore méconnus à ce jour.

Nous espérons en tous cas pouvoir proposer un agenda fourni et varié. Toutes nos fêtes ne pourront se réaliser qu'avec l'aide de nos partenaires mais aussi de nombreux bénévoles.

Si vous voulez rejoindre l'équipe de volontaires et venir aider notre structure d'animations, n'hésitez pas à contacter A.M.E au 06 38 52 22 38 ou par mail animation@lesaillons.com. Un grand merci d'avance de votre mobilisation pour faire vivre notre station !

Retrouvez l'agenda sur www.lesaillons.com ou dans l'Anim'aillons



Les évènements de l'été aux Aillons-Margériaz

☀ SOIREE du 13 JUILLET

☀ 6ème FESTIVAL D'ASTRONOMIE du
24 juillet au 7 août

☀ VIDE-GRENIER : Dimanche 26 Juillet

☀ 33ème CONCOURS DE
BUCHERONS : Dimanche 1er Août

☀ LEZ'ARTS EN SCENES – 12ème

édition : les 6 et 8 Août

☀ SOIRÉE DE LA MI-AOÛT : Dimanche 15 Août

☀ 49ème FOIRE D'AILLON-LE-JEUNE : Dimanche 12 Septembre

Les animations de l'été aux Aillons-Margéraz

☀ Les lundis :

Jeu de piste Servantes

☀ Les mardis :

Nouveauté : Yoga aérien et méditation

Nouveauté : Land-art au Pays Suspendu des Géants

☀ Les mercredis :

Nouveauté : Escape Game

☀ Les jeudis :

Enquête criminelle aux Aillons-Margéraz

Nouveauté : Balade contée avec Tiboju

☀ Les vendredis :

Initiation à la course d'orientation

☀ Les soirées : Ciné en plein air et Blind Test

VENTE AU PROFIT DE L'association des parents d'élèves

Vente du livre de recettes des P'tits cuistots des Aillons

au prix public de

10.00€



Point de Vente : - Bar Le P'tit Séloa - Office de Tourisme

•Ou réservation au 06.87.07.37.39

Suivez tous les événements de l'APE sur notre site facebook Ape des Aillons

sem des bauges : Bilan hivernal 2020 -2021

Jusqu'aux vacances de février, le gouvernement a "tenu en haleine" les remontées mécaniques avec des promesses d'ouverture pour finalement annoncer qu'elles resteraient fermées toute la saison.

Toutefois, le site de Margériaz étant très fréquenté par les randonneurs raquettes et ski de rando, nous avons fait le choix d'entretenir, sécuriser et patrouiller la piste des Gélinottes afin de proposer aux clients un itinéraire découverte. De plus, sous l'obligation de la préfecture nous avons dû maintenir un dispositif de prompt secours.

Nous avons pu ouvrir les tapis qui, par définition juridique, n'appartiennent pas à la catégorie des remontées mécaniques.

La fréquentation a été correcte grâce à la réalisation à l'automne dernier du Youpi tapis, qui nous a permis d'accueillir 19 429 clients (156 669 N-1 soit -88%). Les passages se sont répartis à 78% sur le Youpi et 22% sur le Ptiou. Ce nouvel aménagement de l'espace débutant a donc suscité de l'intérêt auprès des familles. Pour autant, la SEM accuse un encaissement de -95% de CA sur le produit ski alpin.

Les activités diversifiantes ont également eu du succès sur le site d'Aillons-Margériaz 1000 malgré la présence de neige ! Hormis la cascade de tyroliennes avec un bilan négatif sur la période de Noël (activité peu adaptée et attrayante en période hivernale), l'airbag et le Pays suspendu des Géants ont été appréciés par la clientèle (5000 personnes sur le PSG et 2224 pour l'airbag entre Aillons-Margériaz 1000 et 1400).

Le bilan financier de la SEM toutes activités confondues est de – 92% de CA. Les aides de l'Etat ainsi que les allègements de charges ne permettent pas d'atteindre l'équilibre mais le programme d'investissement supporté par la collectivité (Syndicat mixte des stations des Bauges) est maintenu et nous continuons de développer les projets et aménagements sur les 2 sites.

Cet hiver n'aura pas pour seule conséquence de mettre à mal tous les acteurs économiques de la montagne (domaine skiable, fournisseurs, restaurateurs, loueurs etc.), une prise de conscience collective est née et de nombreux appels "politiques" encouragent au changement de modèle économique des stations de ski.

Des crédits seront débloqués afin d'accompagner cette mutation, et nous serons attentifs et réactifs avec notre autorité organisatrice aux dispositifs mis en place pour accélérer les investissements qui permettront de rapidement "oublier" cet hiver. N'oublions pas pour autant que si le "tout ski" est fini, le "sans ski" ne marche pas !

Damien Grange, directeur de la SEM DES BAUGES.

Ouvertures des activités estivales du 10 juillet au 29 aout :

- ☀ Le Pays suspendu des Géants : tous les jours de 10h30 à 18h
- ☀ Le big airbag en bouée : tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 13h à 18h
- ☀ La Cascade de tyroliennes :

Parcours intégral : tous les jours de 13h à 18h - départs à heures fixes sur réservation

Parcours forêt : tous les jours de 10h à 18h - départs à heures fixes sur réservation

Parcours kids : tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 13h à 18h

- ☀ Télesièges :

Accès au sommet du Mont Pelat avec les 2 télesièges les mercredi, samedi et dimanche de 10h à 12h et de 12h45 à 17h.

Les autres jours seul le télesiège des Rochettes est ouvert de 12h30 à 17h.

Piétons uniquement

Retrouvez aussi ces activités les week-ends de septembre !

www.lesaillons.com

nouvelle rubrique du site internet : LA PAROLE EST à VOUS

La Parole est à vous est un onglet de la page *Communication* de notre site web. Cet espace se voudrait être le vôtre.

Nous souhaiterions pouvoir y mettre vos remarques et retours suite à la parution du Trait d'Union, ou bien des interventions ou propositions que vous souhaiteriez faire connaître aux lecteurs de notre site Web.

Si besoin, une réponse collective sera apportée à votre question ou votre proposition.

Transmettez vos propositions en envoyant un mail à *mairie@lesaillons.com* en mettant pour titre : La parole est à vous.

Communication

Trait d'UnionRevue de PresseLa parole est à vous

Comme annoncé dans le Trait d'Union de juillet 2021, cette rubrique est la vôtre. Nous souhaiterions pouvoir y mettre vos remarques et retours suite à la parution du trait d'Union, ou des interventions ou propositions que vous souhaiteriez faire connaître aux lecteurs de notre site Web.

Transmettez vos propositions en envoyant un mail à mairie@lesaillons.com en mettant pour titre : **La parole est à vous**

26 juin 2021

Commentaire

Je fais cette balade l'année dernière et cette année j'ai été très surpris et malheureux car il n'y avait plus de fleurs. C'est dommage car c'est un très bon moment de la balade. J'espère que l'année prochaine il y aura plus de fleurs.

Notre réponse :

Bonjour Madame

Vous nous avez transmis une remarque sur le sentier des archidiées par l'intermédiaire de l'office du tourisme.

Les archidiées de ce sentier sont des plantes qui poussent naturellement sur ce site et suivent donc les aléas de la nature, avec des périodes de floraison variant d'une année sur l'autre. Le sentier est donc vivant et je regrette que vous soyez venu à une période moins propice. Cette année nous avons peut-être moins d'espèces classiques mais nous avons la chance effectivement d'avoir les Sabots de Vénus dans toute leur splendeur. Le sentier a été nettoyé par la commune début juin avant qu'une équipe replace les étiquettes des fleurs souvent à partir des seuls feuillages. Effectivement, les bois couchés sont laissés sur place afin de respecter la règle émise par l'ONF pour l'ensemble de nos forêts. J'espère qu'une prochaine visite vous permettra de trouver notre sentier avec plus de variétés fleuries et je vous remercie de votre intérêt pour ce sentier et d'avoir pris le temps de nous transmettre votre remarque.